

Procès-Verbal n° 10/2023

Séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2023

Le 06 novembre 2023,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 31 octobre 2023 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Étaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER (*procuration*), Pascale VULIN.

Absent(es) excuse (es) Laurence LEUILLIER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ Délibérations

- Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) -2023 – 2027,
- Avenant convention de livraison de repas avec la société LEZTROY,
- Avenant Convention de livraison de repas avec les particuliers.

⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

Les délibérations sont votées favorable à l'unanimité.

⇒ **Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) -2023 – 2027**

Les Caisses d'Allocations Familiales déploient depuis 2020 de nouveaux dispositifs contractuels permettant de donner un cadre de développement des projets qu'elles financent au sein des territoires. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre les collectivités et la CAF, ce nouveau dispositif contractuel remplace les Contrats enfance Jeunesse (CEJ) signés jusqu'alors entre la CAF 74 et les collectivités du territoire. La CTG a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

La signature de la CTG par les collectivités détenant des compétences en matière de petite enfance, enfance et/ou jeunesse et signataires d'un Contrat enfance jeunesse est indispensable à la poursuite du maintien financier apporté par la CAF74 aux équipements et services concernés par les CEJ en cours ou récemment échus. En outre les autres communes du territoire ne bénéficiant pas à ce jour d'un Contrat enfance jeunesse ou de subventions de la CAF74 sont invitées à signer la convention. L'objectif est d'engager une démarche fédératrice pour coconstruire une vision partagée du territoire.

Dans le cadre de la démarche de la CTG menée entre la CCPCs, ses communes membres : Allonzier la Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été mené dès janvier 2023, avec le bureau d'étude ITHEA. Ce diagnostic s'est appuyé sur une étude statistique (INSEE, CAF, Pôle Emploi...) dans le but d'appréhender les besoins de la population par le biais de représentations graphiques et cartographiques, des entretiens et une enquête auprès de la population.

Des enjeux qui en sont ressortis, plusieurs thématiques sont apparues comme prioritaires pour les communes :

- La Petite Enfance : développer une offre d'accueil accessible à toutes les familles sur le territoire
- L'Enfance : proposer une offre répondant aux besoins des familles et renforcer la coopération entre les structures
- La Jeunesse : soutenir la jeunesse du territoire notamment dans son insertion professionnelle
- La parentalité : accompagner et soutenir la parentalité en poursuivant le travail mené et en l'élargissant à d'autres familles.
- Le vivre-ensemble : lutter contre l'isolement, à tout âge, sur le territoire et renforcer les solidarités intergénérationnelles.

Des orientations stratégiques est sorti un plan d'actions construit sur 5 ans, 2023 – 2027 et validé par le COPIL, le 6 octobre 2023, et par le bureau communautaire le 10 octobre 2023

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve la Convention Territoriale Globale 2023-2027,

⇒ **Avenant convention de livraison de repas avec la société LEZTROY**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avait été passée avec la société LEZTROY pour le portage des repas.

Il convient de rajouter un tarif, portage du repas sans le potage.

Le prix est de 5.64 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, autorise Mr Le Maire à signer l'avenant de la convention avec la société LETROY.

⇒ **Avenant Convention de livraison de repas avec les particuliers**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place du portage des repas pour les personnes âgées, dans le besoin, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou accidentées temporairement ou en cours de convalescence suite à une hospitalisation.

La société LEZTROY, qui livre les repas, facture cette prestation à la commune.

Suite à l'ajout d'un prix pour le portage sans le potage avec la société LEZTROY, Monsieur le Maire propose de rajouter également cette option aux bénéficiaires.

Monsieur le Maire propose de refacturer aux bénéficiaires :

- le prix du repas sans potage : 5.64 € ttc
- le prix du repas avec potage à 6.63 € ttc
- le prix du pain à 0.50 € ttc

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer les conventions avec les particuliers

DIVERS

★ Voirie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un trou s'est formé à hauteur du lieudit Clarnant. Le Département a décidé de fermer la route départementale à la circulation.

La commune a été obligée de louer des feux tricolores afin de mettre le chemin de Clarnant en circulation alternée.

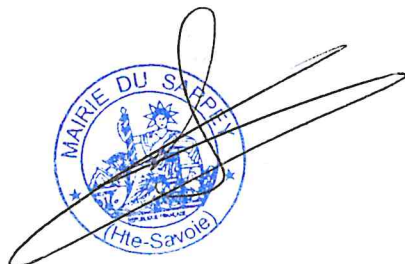
★ Cantine Garderie Le Sappey Vovray

Madame Pascale VULIN informe les membres du conseil municipal qu'une septième personne est embauchée. Elle commencera en janvier.

Clôture de la séance à 20h40.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 06/12/2023

Le Maire
Pierre GAL



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BAILLARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-Pierre Baillard mentioned in the text next to it.